

Défi 28 jours

Invitation à relever le DÉFI 28 jours

En quoi cela consiste?

Défi sobriété : Je m'engage à vivre sans consommer d'alcool durant les 28 jours du mois de février.

Comment participer?

Ce concours s'adresse aux Hurons-Wendat âgés de 18 ans et plus.

Je remplis le formulaire d'inscription au verso et je me trouve un parrain ou une marraine qui certifiera que j'ai réalisé mon objectif.

Je retourne le formulaire dûment complété au Centre de santé au soin de Bertrand Picard (40, rue Chef Simon Romain à Wendake) ou par courriel à bertrand.picard@cnhw.qc.ca.

À GAGNER :

Défi sobriété : 200\$ chez Avril Supermarché Santé.

Le tirage du prix de participation parmi toutes les personnes ayant réussi leur défi se fera le lundi 11 mars 2019.

Pour plus d'information, pour des conseils et du support, appelez-moi au 418-842-6255 poste 1237.

À votre santé!

Bertrand Picard

Intervenant en toxicomanie au CSMPSV

418-842-6255 Poste 1237

N.B. : Ce défi s'inspire du Défi 28 jours de la Fondation Jean Lapointe et de J'Arrête j'y gagne. Je vous invite à consulter leur site internet respectif.

<http://www.defi28jours.com/>



CENTRE DE SANTÉ
Marie-Paule-Siouï-Vincent

Formulaire d'inscription

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

À des fins de statistiques ; Âge : Sexe :

Défi sobriété

Du 1^{er} au 28 février 2019 inclusivement, je m'engage à ...Vivre sans alcool

Bien entendu, le Défi 28 jours fait appel à la bonne foi des participants(tes) et des parrains/marraines.

Signature du participant

Parrain / Marraine

Date

Date

Numéro de téléphone